

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement des adultes suscite un intérêt croissant. De nouveaux moyens d'enseignement, entre autres la télévision, ont élargi le champ des possibilités. La plupart des universités offrent maintenant des cours et des grades extramuros.

Programmes et cours. Il est possible de participer à l'éducation permanente à temps partiel dans des programmes réguliers comportant affectation de crédits, ou à titre d'élèves inscrits à des programmes sans crédits. Les cours avec crédits offerts par les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation peuvent servir à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. On peut obtenir des crédits dans des matières de formation générale ou professionnelle par le moyen de cours du soir ou de cours par correspondance. Les cours avec crédits du niveau postsecondaire comptent pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Les programmes sans crédits sont des cours qui visent à l'enrichissement personnel ou à l'occupation des loisirs. Il peut s'agir de passe-temps (par exemple, arts et artisanat), d'éducation sociale (hygiène et vie familiale), de récréation (sports et jeux), ou de cours de conduite automobile. Il existe également des cours de perfectionnement et de mise à jour.

Les deux genres de programmes comportent des cours réguliers et des cours libres. Les cours réguliers sont des unités d'études structurées et présentées de façon systématique. Les cours libres sont des activités pour lesquelles on n'exige pas d'inscription mais où l'assistance pour une période déterminée est nécessaire.

Établissements primaires-secondaires. Chaque province et territoire organise l'éducation permanente à sa façon. Le contrôle administratif est normalement attribué aux conseils scolaires, mais la diversité des formules de financement a donné lieu à des programmes d'ampleur différente. C'est dans les secteurs relevant de grands conseils scolaires urbains que l'éducation permanente est le plus développée.

En Saskatchewan, tous les programmes des conseils scolaires sont administrés par un réseau de collèges communautaires, bien qu'on utilise les installations des conseils scolaires. De même dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Holland College administre les cours d'éducation permanente dispensés auparavant par le ministère de l'Éducation. Un transfert analogue des conseils scolaires aux collèges communautaires sur le plan administratif se produit actuellement en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Toutefois, de nombreux conseils scolaires offrent encore des programmes d'éducation permanente. A Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ministères de l'Éducation administrent les programmes au siège social, mais on utilise les installations des conseils scolaires pour l'enseignement. Au Yukon, des cours d'éducation permanente offerts par le ministère de l'Éducation sont dispensés dans un centre de formation professionnelle et technique.

Collèges communautaires et écoles de métiers. La plupart des collèges communautaires et bon nombre d'écoles de métiers publiques offrent maintenant aux adultes la possibilité d'étudier à temps partiel. En 1977-78, quelque 150 établissements d'enseignement offraient des cours d'extension allant des cours de formation générale et de formation professionnelle aux passe-temps. Les effectifs à temps partiel comprennent les élèves inscrits aux programmes d'enseignement des métiers et aux programmes de carrière de niveau semi-professionnel, aux cours de formation générale, aux cours de surveillance pour les propriétaires gérants parrainés par la Commission de l'emploi et de l'immigration, et aux cours d'enrichissement personnel.

Universités. La plupart des universités offrent des programmes sans crédits, et les effectifs inscrits à temps partiel aux programmes comportant des crédits ont toujours été considérables. Le Centre d'éducation permanente de Banff, en Alberta, offre un programme analogue à celui des universités.

L'ampleur et la nature des programmes d'extension à l'intention des élèves qui ne peuvent suivre des cours sur le campus varient, mais le principe est accepté. Le Manitoba a institué des centres de ressources régionaux auxquels contribuent les